

APPEL DE CANDIDATURES

Centre de services scolaire des Hautes-Rivières

PSYCHOÉDUCATEUR·TRICE EN MILIEU SCOLAIRE

Le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières est une organisation visant la réussite scolaire des élèves. Nous nous assurons d'offrir un environnement d'apprentissage dynamique et adapté à l'évolution des besoins de nos élèves et de notre communauté.

Nous sommes à la recherche de psychoéducateur·trice·s pour des opportunités d'emploi à temps plein ou à temps partiel dans nos écoles, pour l'année scolaire 2026-2027 !

Possibilité de débiter dès maintenant !

- Contrat à temps plein (35 hrs/semaine), à l'école secondaire Dr-Alexis-Bouthillier, située à St-Jean-sur-Richelieu.
- Contrat à temps partiel (24.5 hrs/semaine) pour une durée indéterminée, à l'école primaire Aux-Quatre-Vents, située à St-Jean-sur-Richelieu.
- Contrat à temps plein (35 hrs/semaine) pour une durée indéterminée, en RÔLE-CONSEIL aux Services complémentaires et de l'adaptation scolaire.

Horaire de travail : Lundi au vendredi, 35 heures par semaine.

Salaire : Entre 31.03 \$ et 54.98 \$ / heure (selon la formation et l'expérience).

Les défis qui vous attendent

- Contribuer au dépistage des élèves vivant des difficultés et effectuer l'évaluation psychoéducative afin de préciser le profil de fonctionnement de l'élève et de ses besoins ;
- Collaborer avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration, la révision et la coordination du plan d'intervention de l'élève, ainsi qu'à la mise en œuvre de stratégies pour soutenir ce dernier ;
- Planifier, organiser et animer des activités auprès de groupes présentant des difficultés communes ou des problématiques particulières ;
- Concevoir, adapter ou élaborer du matériel en fonction des besoins et des capacités des élèves présentant des difficultés d'adaptation ;
- Intervenir pour désamorcer des situations de crise ou d'urgence et proposer des solutions adaptées ;
- Conseiller et soutenir le personnel enseignant, le personnel d'encadrement ainsi que les membres de la famille et les autres intervenant·e·s scolaires en leur fournissant des conseils pertinents ;
- Collaborer avec les organismes partenaires et les intervenant·e·s concerné·e·s pour échanger des avis, des renseignements et orienter l'élève ou ses parents vers des ressources adaptées ;
- Mettre à jour les dossiers conformément aux normes professionnelles et règles en vigueur; rédiger des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation, accompagnés de recommandations pour soutenir la prise de décision.

Pourquoi nous choisir

- 4 semaines de vacances et 2 semaines de congés rémunérés lors de la période des Fêtes ;
- Congés fériés payés ;
- Régime de retraite et assurances collectives avantageux ;
- Remboursement des frais de cotisation à l'ordre professionnel, selon les modalités applicables ;

APPEL DE CANDIDATURES

Centre de services scolaire des Hautes-Rivières

- Programme de formation continue pertinent à la fonction ;
- Intégrer une équipe multidisciplinaire stimulante et faire la différence pour les élèves.

Profil recherché

- Être membre en règle de l'Ordre des psychoéducateurs du Québec ;
- Avoir une expérience pertinente auprès de la clientèle visée ;
- Posséder une aptitude à établir des relations de confiance et à favoriser la collaboration entre les gens impliqués ;
- Faire preuve d'éthique, de discernement, d'une vision d'ensemble et d'autonomie professionnelle.

Le personnel du CSS des Hautes-Rivières est assujéti à la Loi sur la laïcité de l'État (LLÉ). Cette loi encadre la neutralité religieuse de l'État, la séparation entre l'État et les religions, ainsi que la liberté de conscience et de religion. Elle exige également que les employés travaillant auprès des élèves exercent leurs fonctions à visage découvert.

De plus, depuis l'adoption le 30 octobre 2025 de la Loi visant à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation, l'interdiction du port de signes religieux est élargie à l'ensemble du personnel travaillant ou étant appelé à se présenter auprès des élèves.

En conséquence, tout le personnel du CSSDHR doit respecter les obligations prévues par la LLÉ et aucun droit acquis n'est transférable.

Le Centre de services scolaire applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les personnes autochtones et les personnes handicapées à poser leur candidature.